

Les questions de la Sauvegarde de l'Anjou sur le projet Cœur de Maine à Angers

La Sauvegarde de l'Anjou a pris connaissance de l'état d'avancement des études du projet Cœur de Maine, notamment lors d'une réunion spécifique organisée par la Ville d'Angers avec l'équipe projet, en fin d'année 2016.

D'importantes questions, précédemment évoquées par courrier, restent encore sans réponse. Elles ont été rappelées à la Ville d'Angers, après la réunion :

Le grand paysage :

La préservation et la valorisation du paysage emblématique que constitue la traversée de l'agglomération par la Maine est un enjeu essentiel pour la Ville d'Angers.

Le projet de Cœur de Maine aura un impact sur ce paysage. Il a certainement été resitué dans une vision plus large.

La Sauvegarde de l'Anjou demande communication de cette étude. Sans succès à ce jour.

Cela permettrait pourtant de comprendre comment ce projet particulier s'insère dans une vision plus globale et stratégique de ce site particulièrement riche et complexe.

L'environnement :

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) a défini les composantes régionales de la trame verte et bleue. Celle-ci comporte un tronçon stratégique pour le territoire : la Maine. Il s'agit d'un axe migrateur d'importance internationale, et de la liaison privilégiée, car la plus courte, entre deux réserves de biodiversité essentielles : les Basses Vallées Angevines et la Vallée de la Loire.

En conformité avec le SRCE, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme d'agglomération, soumis, l'été dernier, à l'enquête publique, affirme des orientations visant à une continuité du couloir de biodiversité de la Maine : "pour **l'axe de la Maine**, améliorer les conditions biologiques de ce **corridor écologique majeur**, en particulier en requalifiant ses rives dans sa partie centrale."

Le projet Cœur de Maine doit donc protéger, conforter, et compléter la Trame Verte et Bleue.

La Sauvegarde de l'Anjou souhaite avoir communication des études réalisées sur ce thème et des enjeux qui ont été identifiés.

Car un certain nombre d'éléments du projet ne sont pas en phase avec l'objectif :

A la **Poissonnerie**, il est projeté **d'abattre la quatrième rangée d'arbres** pour créer une deuxième rue, le long de la voie sur berge, en plus de celle existant le long des bâtiments.

Cela n'est pas possible.

Si elle est utile, cette rue peut être aménagée sans difficulté, entre les deux rangées d'arbres.

Il est essentiel de conserver intégralement, à cet endroit, l'ilot d'arbres existant :

Cet ilot d'arbres est à peine suffisant. La continuité verte, constituée par ces masses végétales est essentielle pour les déplacements des oiseaux et notamment des migrateurs. Ces masses d'arbres, vues du ciel, constituent en effet des espaces semi-naturels qui favorisent le survol de l'espace urbain par les oiseaux migrateurs.

Or il n'y a aucun arbre, en face de la Poissonnerie, rive droite, quai R. Fèvre et quai des Carmes.

C'est un **secteur urbain très minéral**.

Le bouquet d'arbre de la Poissonnerie assure, seul, une continuité écologique entre, en amont, les arbres de la place de La Rochefoucauld rive droite et ceux du Quai Gambetta rive gauche, d'une part

et, en aval, les arbres de la promenade Jean Turc rive gauche et ceux de la Cale de la Savatte, rive droite, d'autre part.

Le projet prévoit un terre-plein engazonné, aux usages multiples. Il ne peut constituer, vu du ciel, un appel pour les oiseaux.

Il est donc impératif de conserver le peu d'arbres présents rive gauche, et de le conforter par une végétalisation arborée de la voie sur berge.

Lors de la réunion, l'équipe projet a indiqué que la suppression de cette rangée d'arbres était due à la présence d'une canalisation souterraine très profonde. Cela nécessite des précisions.

Mais, quelles qu'en soient les raisons, il faut impérativement faire **rechercher des solutions alternatives, compte tenu de l'enjeu écologique.**

Saint Serge :

Sur la plaquette de présentation du projet, une seule ambition est clairement exprimée pour la zone saint Serge : renforcer un pôle d'emploi majeur en cœur d'agglomération.

Pas d'ambition exprimée sur le **paysage**, peu glorieux dans ce secteur d'entrée de ville.

Par exemple sur les formes urbaines, les couleurs, l'architecture, on trouve tout au plus quelques images d'architectures de bâtiment, mais, pour l'instant, pas d'orientations pour traiter le sujet (par exemple sous forme de règles d'urbanisme).

Il en est de même sur le sujet de la **biodiversité** et notamment :

- sur le confortement du rôle de liaison écologique verte et bleue de la Maine et de ses rives,
- sur les règles d'urbanisme à imposer pour éviter la mortalité des oiseaux.

Par exemple le long de la Maine, il faut s'interdire les grandes surfaces vitrées, comme celles de l'école supérieure d'électronique, que les oiseaux percutent, causes importantes de mortalité.

Le projet envisage un circuit vélo et piétons autour de la Maine. Cela ne doit pas conduire à une artificialisation des cheminements (stabilisation de la voie) au détriment du peu de **végétation de rives** existant. Celle-ci doit être impérativement conservée et complétée.

Il faut remettre en place une végétation de bord de rivière, par exemple des îlots végétaux flottants, notamment le long des palplanches et murs en béton, au droit du projet du cœur de Maine.

Il s'agit d'assurer une continuité végétale de proximité de rivière, afin de permettre les échanges d'espèces animales et végétales, en travers de l'agglomération, entre l'amont et l'aval.

Réduction de vitesse sur la voie sur berges :

La Sauvegarde de l'Anjou s'interroge sur les raisons qui empêchent de poursuivre l'aménagement prévu, vers l'est, jusqu'à l'échangeur de St Serge.

Il ne semble n'y avoir, en effet, aucun obstacle technique. La configuration de l'échangeur permet bien cet aménagement.